le journal

MENSUEL DES ACTIVITÉS SOCIALES DE L'ÉNERGIE | N°343 | 1,50 € | AVRIL 2013

ÉNERGIE
La Chine s'offre
Électricité du Portugal

ccas.fr
le nouveau
portail Culture
et loisirs

Dossier :
Restauration méridienne
POUR TOUS

activités sociales de l'énergie

Sommaire

Éditorial

3
Habemus austeritate
Par Jean-Claude Moreau, président du Comité de coordination des CMCAS.

Vivre ensemble

4
Les présidents des CMCAS au diapason
Retour sur la réunion du 14 mars.

6
Les jours heureux
Bénéficiaires en manque d'autonomie, le séjour aînés est fait pour vous.

11
Égalité des sexes : doit mieux faire !
Les rapports hommes-femmes vus par les jeunes.

Ici et ailleurs

19
Black-out au Portugal
Ce qui se cache derrière la privatisation totale d'EDP.

20
Mieux-disante culturelle
Secrétaire générale de la CMCAS Loire-Atlantique-Vendée, Bénédicte Marin met les Pieds dans le PAF !

Vous avez dit loisirs ?

23
Poupées russes
Tchaïkovski au bout du fil

24
Culture intensive sur la toile
Le nouveau portail culture et loisirs sur ccas.fr

Notre monde en question

28
Médecine sous influence
Irène Frachon, la bête noire des labos

Pour vous

30
Nos offres du mois

8
Vivre ensemble

Le grant saut

Prise d'élan réussie lors du séjour 15-17, « Fans de glisse », à Gérardmer.

14
Dossier

Tous à table !

La restauration méridienne made in CCAS, une activé sociale à part entière.

20
Ici et ailleurs

Au bon marché

Bio, agriculture raisonnée, Amap… De Nice à Pau en passant par Aubagne, les CMCAS traitent directement du producteur au consommateur.

À retenir

CAMIEG, 338 M€ D'EXCÉDENTS

« Après plus de trois années de discussions avec les pouvoirs publics et les employeurs, le conseil d'administration s'est prononcé, à une très large majorité, pour le renforcement de la solidarité avec les retraités, car celle-ci n'est pas pérenne à terme, et surtout a proposé une amélioration des prestations optique, dentaire et audioprothèsie de 20 M€ pour tous. Toute la problématique va se situer sur le niveau que chacun acceptera de voir transcrire dans les faits, car les employeurs ne situent leurs propositions d'améliorations qu'à 11 M€ et rien pour la solidarité avec les retraités. Le débat reste ouvert, chacun doit y prendre part. »

Patrick Guillot, président du conseil d'administration de la CAMIEG

IDCP

La mensualisation du prélèvement bancaire de la cotisation IDCP pour les adhérents retraités est entrée en vigueur le 1er avril 2013. Adoptée par le conseil d'administration de la CCAS le 21 février, cette décision fait écho à celle des pouvoirs publics de mensualiser le paiement de toutes les pensions.

Habemus austeritate

© JOSEPH MARANDO/CCAS

JEAN-CLAUDE MOREAU, *président du Comité de coordination des CMCAS.*

À Paris, Lisbonne ou Bruxelles, des voix s'élèvent pour s'opposer aux politiques d'austérité et à leurs effets désastreux sur les peuples et les économies. En France, nous étions 200 000 le 5 mars dernier à nous opposer à l'accord de flexibilité de l'emploi qui devrait être débattu à l'Assemblée nationale d'ici la fin avril. En filigrane de ce texte, la casse du code du travail. Comment pourrions-nous aujourd'hui accepter toujours plus de flexibilité, de précarisation, moins de temps pour permettre aux salariés – comme à la SNET – d'opposer des alternatives aux « plans sociaux », d'accepter des licenciements facilités, des salaires rabaissés voulus par le Medef ? Et voici qu'ils nous refont le coup sur les retraites ! Faisant fi des 29,9 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales et des 20 milliards de crédit d'impôts accordées aux entreprises, il faudrait trouver 21 milliards pour combler le déficit, tous régimes confondus, de nos caisses de retraite en 2020. Un argument qui justifierait à lui seul l'allongement de la durée de cotisation. Il n'y a pas de fatalité. « Indignez-vous ! » et « engagez-vous ! » clamait Stéphane Hessel, qui nous a quittés le 27 février. N'oublions jamais qu'il y a soixante-dix ans, en mai prochain, le Conseil national de la Résistance était créé dans une France occupée. Notre modèle social y trouve ses racines. Aujourd'hui dans l'œil du cyclone, nous devons le pérenniser, le consolider, toujours le faire évoluer pour correspondre au mieux aux demandes du plus grand nombre. Certes, ce modèle n'est peut-être pas transposable en l'état, mais il existe et nous pouvons en être fière. Solidarité, justice, dignité et lien social constituent les piliers de notre action quotidienne auprès de 600 000 bénéficiaires et ayants droit, actifs et retraités. Partageons-le avec l'ensemble des salariés, le mouvement de l'éducation populaire, les autres comités d'entreprise.

> « Avec vous, nous construisons les activités sociales et de santé de demain. »

La réunion des présidents des CMCAS qui s'est tenue en mars à Montreuil a lancé la campagne de préparation des prochaines assemblées générales de SLVie et de CMCAS. Actes essentiels pour la démocratie dans nos institutions, je vous invite à y participer. L'heure n'est pas au renoncement. La combativité sociale, l'engagement et la résistance constituent le meilleur antidote au désespoir. Bonne lecture.

27

Vous avez dit loisirs ?

Les arts au soleil

Rendez-vous du 25 au 28 avril au centre CCAS du cap d'Agde pour la première édition de « Cap ô Cap, les jeunes et les enfants d'abord ».

CCAS PAGE OFFICIELLE

TWITTER@ CCASENERGIE

L'application iPhone et Android «Ma CCAS» est disponible en téléchargement.

Le journal, mensuel des activités sociales de l'énergie. Immeuble René-Le Guen, 8, rue de Rosny, BP 629, 93104 Montreuil Cedex. Tél. : 01 48 18 60 00. ***Directeur de publication :*** Michaël Fieschi. ***Rédacteur en chef :*** Stéphane Gravier. ***Rédacteur en chef délégué :*** François Puthod. ***Assistante :*** Laëtitia Rausch. ***Rédaction :*** Marie-Line Vitu, Sophie Chyrek, Samy Archimède, Thierry Marck. ***Ont collaboré à ce numéro :*** Anne-Aurélie Morell, Frédérique Arbouet, Elsa Grigaut, Michel Courboulex, Eric Birmingham, Sébastien Lesire, Stéphane Alesi, Laïla Saïdi. ***Secrétariat de rédaction :*** Agence Anatome. ***Iconographie :*** Carole Lhermitte, Tiphanie Tuczapski. ***Conception éditoriale et graphique :*** Agence Anatome. ***Design :*** Shannon/Szentgyörgyi, Design Dept. ***Direction artistique :*** Jérôme Travers. ***Réalisation graphique :*** Agence Anatome. ***Photographie de couverture :*** Pierre Charriau. ***Photogravure :*** Open graphic media. ***Impression, expédition :*** Rivet Presse/Édition, 24, rue Claude-Henri-Gorceix, BP 1577, 87022 Limoges Cedex 9. ***ISSN :*** 2258-0298. ***Tirage du n° 342 :*** 309 000 exemplaires. ***Abonnement :*** 12,20 € (individuel), 6,10 € (collectif). ***Site Internet :*** www.ccas.fr. Pour nous écrire : lejournaldes.as@asmeg.org

Les présidents des CMCAS au diapason

Le projet PARLE, la suite des Assises des pensionnés, le réseau solidaire, le portail culture et loisirs, le partenariat France-Alzheimer, la sociologie des bénéficiaires… Autant de sujets à l'ordre du jour de la réunion des présidents de CMCAS le 14 mars à Montreuil (Seine-Saint-Denis).

Depuis trois ans, la réunion des présidentes et présidents des 69 CMCAS ponctue le calendrier politique. Organisée entre deux assemblées générales des présidents de CMCAS, cette journée d'échanges et de réflexions permet de faire le point sur les dossiers en cours et d'assurer un suivi des vœux exprimés par les bénéficiaires en 2012. Pour Franck Barailler, président de la CMCAS Gap, «*cette réunion a le mérite de mettre tout le monde au même niveau de connaissance et de compréhension des dossiers techniques ou politiques que l'on peut avoir à traiter en CMCAS*».

AVEC 647 496 BÉNÉFICIAIRES au 7 février, l'étude «Bénéficiaires, 2013[1]» présentée montre que deux ouvrants droit sur trois sont des hommes, que 72% n'ont pas d'enfants bénéficiaires des Activités sociales, et que 51% sont pensionnés. Face à l'assemblée, un zoom sur les 18-35 ans a été fait : perception des organismes, départ en vacances, poids dans la politique de recrutement des entreprises de la branche. Pour Laurent Pojaghi, jeune président de la CMCAS Toulon, la génération Y qui représente 20% de la population française et 40% des actifs en 2015, est «*une population qui communique avec des outils différents, qui se pose des questions. Lorsque nous nous interrogeons sur la défense des retraites, leur préoccupation est : est-ce que je vais avoir un travail pour demain ?*» Et de préciser : «*La population des 18-35 est beaucoup plus active dans l'approche du militantisme que les populations précédentes. Il y a un beau vivier. Avec eux, on va pouvoir réussir à pérenniser nos activités sociales. Certes, ce n'est pas le discours dominant porté par les médias, mais dans la mesure où nous sommes sur le terrain, on perçoit qu'il y a des gens qui sont intéressés et qui ne viennent pas forcément dans nos industries, comme par le passé pour avoir un emploi, mais parce qu'il y a une structure sociale et économique pérenne.*» À suivre.

STÉPHANE GRAVIER

(1) Nous reviendrons dans le détail sur cette étude dans une prochaine édition.

Motions présidentielles

EN MARGE DE LEURS TRAVAUX, les présidents des CMCAS ont adopté deux motions. La première sur l'utilisation des excédents financiers du régime maladie maternité des IEG, qui ont atteint plus de 338 millions d'euros à la fin de l'année 2012». Dans ce texte, les élus considèrent «que les employeurs et les pouvoirs publics doivent donner une suite favorable à la position du conseil d'administration de la CAMIEG, du 22 septembre prise à la majorité CGT, CFDT et FO, acceptée par les ministères et portant sur les exigences des agents actifs, des retraités et leur famille concernant le renforcement de la solidarité avec les inactifs» et «le besoin impérieux d'améliorer les prestations servies dans le régime complémentaire d'un minima de 20 millions d'euros avant toute évolution des cotisations».
La seconde sur la dépendance et le maintien à domicile des personnes âgées, considérant que «ce problème va bien au-delà de la seule branche des IEG». Les présidents de CMCAS constatent un manque de moyens «évident» de financement de la branche dépendance et proposent son financement «en réduisant les niches sociales et les diverses exonérations que la Cour des comptes chiffre à 63 Mrds (…) sur la base d'une cotisation de l'ensemble des richesses créées».

intempéries

Tempêtes de neige : les agents en première ligne

Violentes averses de neige, congères de plus d'un mètre de haut, vents dépassant en rafale les 100 km/h, froid glacial… Le réseau électrique de l'ouest et du nord de la France métropolitaine a été mis à rude épreuve les 11 et 12 mars. Pour rétablir le courant, près de 2000 agents ERDF-GRDF ont été mobilisés. « *En moins de 72 heures, ERDF a réalimenté les 126000 clients privés d'électricité* », s'est félicitée la direction de l'entreprise. En Normandie, les équipes des restaurants CCAS des centrales de Paluel et de Penly ont apporté leur contribution en assurant la restauration des équipes d'astreinte et des automobilistes bloqués. Mais le transport des agents vers la centrale de Flamanville, située à 30 kilomètres de Cherbourg, a été « *très difficile* », observe Franck Salley, président de la CMCAS Cherbourg. « *Assurer les relèves reste très compliqué dès que les conditions météo sont mauvaises* », constate l'élu, qui salue « *l'ensemble des agents de la production et du réseau pour leur mobilisation* » lors de cette tempête. ***SAMY ARCHIMÈDE***

TOUJOURS PRÊTS à rétablir le courant !

© CHARLES CRIÉ/CCAS

eau secours !

« L'eau et l'assainissement sont un droit humain ! »

Lors de son congrès en 2009, la Fédération syndicale européenne des services publics lance l'idée d'une initiative citoyenne européenne (la première du genre), exigeant entre autres, sous forme de pétition, une maîtrise publique de l'eau dans tous les pays de l'Union. S'appuyant sur la résolution de l'ONU qui reconnaît le droit à l'eau et à l'assainissement comme fondamental et sur le succès du Forum alternatif mondial de l'eau à Marseille en 2012, les instigateurs de cette démarche espèrent un vrai débat au sein de la Commission européenne et influer sur ses directives futures, dénonçant la libéralisation du marché de l'eau. Selon la FSESP, nul doute que le succès de ce mouvement sera un argument de poids pour exiger que tous les moyens soient mis en œuvre afin que chaque citoyen ait un accès à l'eau et à l'assainissement.
Ce qui de nos jours est loin d'être le cas. ***STÉPHANE ALESI***

Pour signer la pétition, rendez-vous sur le site www.right2water.eu

ÉCOUTER-VOIR
Monique et François Martin au cap d'Agde sur ccas.fr
Photo extraite de la vidéo en ligne.

© F. ARBOUET/CCAS

Les jours heureux

Avec le séjour aînés, le vieillissement ou le manque d'autonomie ne sont plus un obstacle aux vacances. Reportage au cap d'Agde.

Nous ne partions plus en vacances car nous avions des problèmes de santé. Cette année, nous avons décidé de partir mais le séjour bleu nous a été refusé car nous demandions un lit médicalisé», rappelle Monique Martin, en vacances avec son mari François à la maison familiale du cap d'Agde (Hérault). Leur dossier a néanmoins été étudié. «*La CMCAS nous a proposé le séjour aînés, plus adapté aux difficultés de François.*»

Le «séjour bleu», ancien «séjour long d'hiver», est destiné aux bénéficiaires autonomes dans les actes de la vie quotidienne, qui se trouvent, à la saison hivernale, en situation d'isolement géographique ou social. «*Or cette population, au fil du temps, a vieilli. Elle est devenue moins autonome*, constate Christian Borne, président du groupe de travail «Pensionnés». *Pour ne laisser personne de côté, nous avons adapté notre offre de vacances, en créant le séjour aînés.*»

CE NOUVEAU DISPOSITIF de vacances participatif et collaboratif, conçu par la CCAS et les CMCAS, est une aide à l'autonomie, à l'écoute des besoins des aînés. «*C'est un séjour de vacances individuel en période verte*[1], *réservé aux personnes qui ont une autonomie partielle. Ce n'est pas un séjour médicalisé*», explique Frédéric Costa, médecin conseil CCAS. «*On y trouve un véritable accompagnement sanitaire et social, comme une aide ménagère ou une assistance médicale qui permet à nos aînés de continuer d'accéder aux activités sociales*», précise Patrick Guillot, président de la commission santé.

SÉJOUR SUR MESURE. Monique et François Martin ont transmis les ordonnances de leur médecin traitant à la CCAS. «*À notre arrivée, le lit médicalisé était installé dans*

Organisation simplifiée

CET HIVER, Roger Dugast est parti en vacances à Estagel avec son épouse Colette dont l'état de santé nécessite des soins infirmiers quotidiens. «*Auparavant, je me débrouillais tout seul pour louer le matériel médicalisé et trouver une infirmière et un kiné sur place. Certes cela ne nous empêchait pas de partir, mais cette année, grâce à ce nouveau dispositif, l'organisation a été plus légère*, confie Roger. *Si c'était à refaire, bien sûr que je repartirais en séjour aînés!*»

notre chambre, les rendez-vous du kiné étaient calés. » Cette organisation logistique anticipée, coordonnée, ajustée aux besoins de chacun, accompagne confortablement les personnes dans leur séjour de vacances. « *C'est un séjour sur mesure d'aide à l'autonomie où chaque demande est étudiée au cas par cas* », ajoute le Dr Costa. « *Les vacances et le lien social sont des déterminants de santé reconnus.* » Environ 15 000 bénéficiaires seraient susceptibles d'être concernés par ce dispositif : « *Seules 200 à 300 personnes sont identifiées aujourd'hui* », commente Patrick Guillot. Cette période test qui durera jusqu'au printemps 2014, permettra d'améliorer et d'affiner cette offre de vacances.

« *J'ai vu François sourire tous les jours* », confie Sébastien Borne, responsable principal au cap d'Agde. François Martin se déplace, partout dans le centre, avec sa « Ferrari » – nom qu'il donne à son déambulateur. Avec son épouse, ils participent à toutes les sorties et aux activités culturelles. Pour lui, les vacances sont un moment « *de détente, de découverte, de contact avec les camarades* ». Monique reconnaît que de ne pas avoir à préparer les repas ou à faire les courses est « *un soulagement. Je me repose tout en m'occupant de mon mari. Ce sont de vraies vacances, profitables pour nous deux* ».

FRÉDÉRIQUE ARBOUET

(1) Période de faible demande.

Séjour aînés, mode d'emploi

QUI ?
Tout bénéficiaire pensionné (ayant droit ou un ouvrant droit en inactivité) présentant une autonomie partielle qui désire partir en vacances et dont les capacités lui permettent de vivre en collectivité. L'aîné est de préférence accompagné par son conjoint ou un membre de la famille ou une personne extérieure majeure.

QUAND ?
Deux fois par an, en période verte, pour une durée minimale d'une semaine à un mois maximum.

OÙ ?
Dans sept centres de vacances (Kaysersberg, Trébeurden, Dives-sur-Mer, Chinon, Les Sables-d'Olonne, cap d'Agde, Estagel), jusqu'au printemps 2014 (période test).

COMMENT ?
Inscription uniquement auprès de sa CMCAS et sur formulaire papier. Communiquer ses besoins à l'assistant action sanitaire et sociale de la CMCAS ou du territoire. Remplir le formulaire de renseignements (fiche d'autonomie) dans lequel l'aîné ou un membre de sa famille note ses besoins spécifiques. Chaque situation est étudiée au cas par cas par le médecin-conseil de la CCAS qui donne un avis sur la possibilité de départ et évalue les besoins identifiés s'ils sont faciles ou pas à mettre en œuvre. Après accord, la proximité (CCAS, CMCAS, centre de vacances) organise la logistique sanitaire et sociale, avant l'arrivée des bénéficiaires.

Pour en savoir plus :
ccas.fr

Problème de Calcaire ?
AT820
ANTITARTRE ELECTRONIQUE A INDUCTION
LA REPONSE EFFICACE ET DEFINITIVE AUX PROBLEMES D'ENTARTRAGE
Désincruste le tartre existant
Conserve à l'eau ses qualités minérales
Fonctionne sur tout réseau d'eau
S'installe facilement sans travaux de plomberie
GARANTIE 10 ANS
FABRICATION FRANÇAISE
RESPECTE L'ENVIRONNEMENT
aucune nuisance, aucun déchet
546 €
Ou
Formule Loc'Achat
18 € / mois
4 mm de tartre = 25 %
de surconsommation énergétique
Coupe d'une Canalisation
Documentation gratuite sur simple demande, chaque documentation est accompagnée d'un test de laboratoire gratuit permettant de mesurer le degré calcique de votre eau.
Par email
info@noxat.fr
Par téléphone
appel gratuit
0805 464 465
Site internet
www.noxat.fr
noxat
TRAITEMENT & FILTRATION DE L'EAU
NOXAT FRANCE - 36 Avenue de Thionville
BP 30824 - 57148 WOIPPY Cedex

Le grand saut

Certains n'étaient jamais montés sur des skis, d'autres rêvaient de découvrir de nouvelles sensations. Pendant les vacances de février, quinze jeunes de 15 à 17 ans du séjour CCAS « Fans de glisse » se sont initiés au saut à skis à Gérardmer, la perle des Vosges.

TEXTES ELSA GRIGAUT
PHOTOS DIDIER DELAINE/CCAS

Prendre le temps et se faire plaisir, voilà les maîtres mots du séjour. Partager des sensations fortes pendant une semaine fait naître une véritable complicité entre les jeunes et l'équipe pédagogique.

Cette initiation est un véritable défi : « *J'ai la trouille de sauter, mais je veux le faire pour vaincre ma peur du vertige !* » confie Simon, le benjamin de la bande.

Instant de détente pour Léa, Elsa, Perrine, Julie et Ophélie. Les colos, c'est aussi la joie de retrouver les copains et copines rencontrés lors de précédents séjours proposés par la CCAS et vivre de nouvelles expériences.

En compagnie de Sébastien Germain, ancien sauteur de haut niveau, aujourd'hui président de la CMCAS Lorraine-Sud-Haute-Marne, Ophélie fête ses 17 ans. Au programme, un bon repas chaud avec découverte du fromage de la région, la crème de munster. Moment convivial : chanson, bisous et cadeaux rendent l'instant inoubliable.

Soirée privilège pour les ados. Après avoir assisté à l'entraînement en nocturne d'une partie des jeunes de l'équipe régionale sur un tremplin de 72 mètres, Perrine et Ophélie échangent quelques mots avec Julia, une des jeunes sauteuses à skis qui a récemment participé aux championnats du monde.

Recette pour le vol parfait :
aller vite, pour monter haut.
Avant de sauter, placer les bras derrière le dos et garder votre buste au-dessus des skis.
Ultime ingrédient :
les encouragements des copains!

Votre assurance **Habitation**

Nouvelle option

• Énergies Nouvelles :
garanties dédiées aux panneaux solaires ou photovoltaïques, aux éoliennes et à la géothermie.

Découvrez-la !

Pour votre habitation, choisir la meilleure option !

CCAS
Caisse Centrale d'Activités Sociales du Personnel des Industries Electrique et Gazière
www.ccas.fr

Pour tous renseignements, devis ou adhésion :

0970 809 770
Numéro non surtaxé

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Notre **assurance**, la solidarité

SATEC GROUPE COURTIER EN ASSURANCES

AXA

Groupe SATEC - 24, rue Cambacérès - 75413 PARIS Cedex 08 - TEL : 01 42 80 15 03 - FAX : 01 42 80 59 32 - SA de Courtage d'Assurances au capital social de 25 244 877, 42 €. indirectement détenu à plus de 10% par AXA France Assurance
RCS Paris 784 395 725 - Registre des Intermédiaires d'Assurance n° 07000665 - Site orias : www.orias.fr - Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel - 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09
TVA Intracommunautaire : SATEC FR 70784395725 - Pour le placement de vos risques, le groupe SATEC sélectionne les compagnies les plus compétitives. - www.satecassur.com - www.asssuremonbateau.com - www.asssurermonbateau.com

DOCUMENT NON CONTRACTUEL
AXA France IARD : Société Anonyme au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre - Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92 727 Nanterre Cedex.

Égalité des sexes : doit mieux faire !

Comment les adolescents perçoivent-ils les rapports entre les hommes et les femmes ? Que pensent-ils de la supposée égalité entre les sexes ? Les 12-14 ans de la colo « Paris vadrouille » se prononcent. Sans complaisance.

© BERTRAND DE CAMARET/CCAS

« *Estimez-vous que l'égalité entre les hommes et les femmes est respectée en France ?* », lance Serge Cassagnol, de l'association Olympio. Avec une majorité écrasante de filles, 21 pour 9 garçons, dans la colo « Paris Vadrouille » (du 4 au 9 mars), les gars n'ont qu'à bien se tenir. « *C'est déjà pas si mal par rapport à d'autres pays du monde, mais peut mieux faire !* » répond Lucie.

Les générations futures feront-elles voler en éclats les clichés, les habitudes patriarcales et autres réflexes machistes transmis de génération en génération ? Certes, la majorité s'accorde sur l'iniquité de traitement entre hommes et femmes, l'inégalité des salaires, la faible représentation féminine à des postes de dirigeants et la domination masculine en générale. En revanche, certains garçons n'envisagent pas le partage des tâches ménagères (suivant en cela l'usage en vigueur) et justifient l'emprise masculine par des raisons physiologiques voire génétiques. « *La fille n'est pas le maillon faible !* » s'offusque Marion. « *Ni la propriété de l'homme* », renchérit Lise.

Mais comment faire évoluer les mentalités quand la langue française pour qui le masculin, même minoritaire, l'emporte toujours sur le féminin, perpétue une tradition dominatrice ? Que penser de la Déclaration des droits de *l'homme* et *du citoyen* ? « *Nos comportements inégalitaires résultent-ils de notre éducation, de notre culture ou bien sommes-nous influencés par l'image de la femme véhiculée dans les médias ?* » interroge Serge. En clair, sommes-nous en mesure d'exercer notre libre arbitre ou subissons-nous insidieusement le matraquage d'une société qui valorise la femme objet ?

Amateurs de rap, les ados n'en dénoncent pas moins le rôle dégradant, insultant, dévolu à la femme et les propos violents, avilissants proférés dans certaines chansons. « *Dans les clips de rap, les hommes chantent ; les femmes, en petite tenue, servent au mieux d'accessoires !* » note Lucie. « *Elles sont soumises et traitées de façon obscène, pornographique* », déplore Erwann. Mais les chansons, en anglais, ne sont pas forcément comprises par ceux qui les écoutent… Élise s'avoue blessée de cette représentation abjecte, humiliante, hors réalité, pourtant prise pour argent comptant par des ados. Comment ces adultes en devenir s'affranchiront-ils de ces pratiques sexistes ? « *Ces ateliers basés sur le respect, la liberté de parole peuvent améliorer les relations entre les garçons et les filles et changer leur regard* », estime Erwann. « *En sensibilisant les ados et les amenant à réfléchir par eux-mêmes avec des arguments* », ajoute Lucie.

MARIE-LINE VITU

Dans les industries électrique et gazière, deux agents sur trois ont accès à un mode de restauration collective. Des cantines d'hier aux restaurants méridiens CCAS d'aujourd'hui, le plaisir est dans l'assiette. Cependant le fait de ne pas manger « au cul du camion » mais de pouvoir accéder à une prestation de restauration de qualité, respectueuse des attentes et des goûts constitue encore et toujours une condition du travail, au même titre que le salaire et la sécurité.

DOSSIER RÉALISÉ PAR LAÏLA SAÏDI

© DIDIER DELAINE/CCAS

LECTURE *de Christophe Galland au restaurant CCAS de Champigny dans le cadre du Printemps des poètes.*

Tous à

table !

Et en plus, ils mangent ! Cantines scolaires, hôpitaux, maisons de retraite, la restauration collective représente en France un chiffre d'affaires de plusieurs dizaines de milliards d'euros pour 11 millions de repas servis quotidiennement. Quant à la restauration d'entreprise, on estime à 500 millions le nombre de repas servis.

Avec près de 6 millions de repas servis chaque année dans ses restaurants autogérés, la CCAS demeure un acteur important dans ce secteur industriel. Gérée pour le compte des entreprises des industries électrique et gazière, la restauration méridienne connaît depuis quinze ans une transformation majeure et profonde. De tout temps lieu d'affrontement, la restauration méridienne a toujours été au cœur des négociations entre les employeurs et les organisations syndicales. Riche de ses 113 restaurants autogérés et de 926 salariés conventionnés, elle a acquis un savoir-faire des premières cantines du CCOS en 1946 à aujourd'hui. Mais la restauration méridienne à la CCAS, ce n'est pas que de l'alimentaire. En lien avec ses bénéficiaires, elle porte en son sein un vaste projet, source de solidarité, d'équité, de dignité et de santé. En 2013, la restauration méridienne au sein de la branche des IEG demeure un sujet sensible, placé au cœur des négociations à venir entre les employeurs et les fédérations syndicales.

LE BIEN-ÊTRE AVANT TOUT. Côté travaux, pas moins de 56 dossiers sont engagés pour l'année 2013 sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, l'ouverture prochaine d'un restaurant à Brétigny-sur-Orge avec une nouvelle forme de restauration, la réorganisation du réseau des restaurants méridiens de Lyon, les travaux d'extension de celui d'Allard à Marseille constituent la partie émergée de l'iceberg. Amélioration du bâti et des conditions d'accueil des usagers, comme à Reims, où les chaises et les tables du restaurant ont été changées pour un mobilier ergonomique choisi en relation avec le médecin du travail. L'objectif étant toujours de tendre vers la perfection afin que le temps du repas demeure un moment de convivialité, constitutif de la force de travail. Le bien-être du salarié se joue aussi et d'abord dans la composition de son assiette ! En ligne de mire, les nouvelles pratiques/...

/... alimentaires en milieu professionnel qui ne cessent d'évoluer. L'étude « Santé en entreprise [1] » menée par le groupe mutualiste Malakoff Médéric en 2011 montre que les risques liés aux comportements alimentaires augmentent chez les salariés ces dernières années, au point d'atteindre 33 % d'entre eux. Ces risques touchent particulièrement les employés et les agents de maîtrise. Le grignotage et le recours au soda en sont des signes forts. Parallèlement, l'enquête note « un changement des pratiques autour du repas du midi ». La part des salariés qui apportent leur repas sur leur lieu travail progresse.

« *En soi, c'est bien*, souligne le docteur Patrick Serog, nutritionniste qui a collaboré à cette étude. *Les salariés sont dans le souci de maîtriser leur alimentation* [2] »… et leur pouvoir d'achat. En effet, le document souligne une autre tendance, la hausse de la proportion de ceux qui avalent un sandwich, par économie ou faute de restauration collective sur place. Or la restauration collective, selon Patrick Serog, « *serait un bon moyen de bien se nourrir* ». Le spécialiste précise que si le restaurant collectif « *est bon* », c'est aussi l'occasion de prolonger ce moment de repos. Il faut dire que les Français ne prennent plus en moyenne qu'une vingtaine de minutes de pause contre une heure et demie dans les années 1990. Le temps de détente s'est écroulé alors que celui du trajet entre le lieu de l'entreprise et la maison s'est étendu. Du coup, pour quitter le travail plus tôt, les salariés ont grignoté la pause déjeuner.

CETTE RÉDUCTION DU TEMPS influence la santé du travailleur, voire l'économie de l'entreprise. Patrick Serog a constaté que « *les salariés qui mangent très vite affichent ensuite une somnolence supérieure à la moyenne* », la concentration en est donc perturbée. L'idéal, selon le médecin, « *serait de s'accorder une vraie coupure, agrémentée par un repas diversifié et une petite promenade* ». Consciente que ce moment de convivialité se réduit à peau de chagrin, les activités sociales des IEG misent sur l'organisation de rencontres culturelles et expositions. À titre d'exemple, les restaurants CCAS célèbrent depuis des années en mars le Printemps des poètes.

Au menu des négociations avec les employeurs et réaffirmée dans les orientations 2013 définies par le conseil d'administration de la CCAS pour 2012-2014, l'avenir de la restauration va s'écrire dans les semaines et les mois à venir. Développer l'offre pour accueillir tous les salariés quels que soient leur statut et leur entreprise, redéfinir les principes de financement et maîtriser les coûts de production constituent les objectifs à atteindre. Chacun et chacune auront à se prononcer.

(1) Étude Mesure, management, santé / Malakoff Médéric, mars 2011 sur 3 500 salariés.
(2) Dans cette étude, 69 % des sondés aimeraient faire attention à leur alimentation.

Dis-moi où tu manges…

Même si une grande partie des agents ont accès à des restaurants CCAS autogérés, interentreprises (RIE) ou interadministrations (RIA), 30 % n'en disposent toujours pas.

À ***CIVAUX*** (Vienne), le restaurant CCAS implanté à proximité de la centrale sert en moyenne 550 couverts par jour. Agents et prestataires dégustent le même menu, mais pas au même prix.

Mathilde Van Lerberghe est ingénieure, elle mange cinq fois par semaine sur son lieu de travail. En regardant son ticket de caisse, elle constate que son coût total s'élève à 13,80 euros. Mais ce qu'elle retient surtout c'est de pouvoir se nourrir pour moins de 7,50 euros par jour. « *C'est raisonnable, comparé à ce qu'on peut payer ailleurs* », souligne la jeune femme. La pause lui reviendrait d'autant plus chère qu'il faut y ajouter le prix du carburant pour le

À LA TABLE du Jardin de Saint-Pierre, à Manosque, les agents de Storengy, filiale de GDF-Suez.

© JOSEPH MARANDO/CCAS

déplacement. Mathilde pointe également le manque de temps, seulement une heure qui l'oblige à rester sur place. Quant au rapport qualité-prix : « *On y mange bien* », constate la jeune ingénieure qui salue « *le bel effort sur les desserts* ».

À NIORT (Deux-Sèvres), les agents de Seolis ont le choix entre deux restaurants, interadministrations (RIA) situé en centre-ville ou interentreprises (RIE), self-service de la Camif, appelé le Trévins. Ce dernier établissement se trouve en pleine zone d'activités économiques. Selon l'un des responsables, ils seraient une vingtaine de bénéficiaires à pousser sa porte chaque jour. Lucile Frédeau, comptable, est attablée à Trévins. « *Je perçois 3 euros de subvention par repas, que j'aille manger dans le RIA ou que je vienne ici* », déclare-t-elle. Selon ce qu'elle choisit, elle compte entre 3 et 4 euros par repas de sa poche. « *C'est bien moins cher que dans un restaurant où il n'y pas de subvention* », s'empresse-t-elle d'ajouter. Mais elle préfère ce grand restaurant. « *C'est plus simple pour se garer qu'en centre-ville. Là-bas, les parkings sont payants. La qualité ? Elle est bien meilleure qu'au RIA, plus de choix, et je trouve que c'est surtout moins gras !* »

LUCILE FRÉDEAU, agent comptable à Niort, attablée au restaurant interentreprises, le Trévins.

© LEÏLA SAÏDI/CCAS

À MANOSQUE (Alpes-de-Haute-Provence), il n'existe pas de restaurant d'entreprise. Alors avec d'autres agents, Thierry Tello, chargé d'affaires chez Storengy, filiale de GDF-Suez, et élu IRP, réagit pour trouver une solution. Des cantines collectives sont contactées, mais sans succès… Puis, une expérience avec un traiteur local est rapidement abandonnée car trop coûteuse. Les agents demeurent plusieurs années sans solution de restauration méridienne à proximité du site de stockage gazier. Chacun amène son repas ou rentre simplement chez soi. En 2009, « *la rédaction de cahiers revendicatifs aboutit à la signature de conventions avec trois restaurants* », se souvient Thierry. Aujourd'hui, la dizaine d'agents attablés Au Jardin de Saint-Pierre règlent à l'aide de tickets édités spécialement. Le repas à moins de 15 euros – entrée, plat et dessert au choix, boisson et café – leur revient à 4,40 euros grâce à une participation de l'employeur de 7 euros. Un « *très bon rapport qualité-prix* » pour une cuisine conviviale et familiale.

Une bataille sociale

1946
Les dispositions de l'article 25 du Statut national du personnel des IEG répartit les tâches : les activités sociales gèrent les cantines, EDF-GDF prend en charge leur financement.

1964
La CCAS (selon un décret du 3 février 1955) doit supporter une partie des financements des restaurants.

1980
Un accord ouvre la voie à la restauration interentreprises, le 1 % CCAS n'intervenant qu'au-delà de 30 rationnaires par jour. Pour l'ouverture d'un nouveau restaurant méridien CCAS, les directions abaissent le seuil de 150 à 80 rationnaires par jour.

1988
Un accord est conclu entre CCAS et les employeurs validant les dispositions imposées dans les années 1980. En contrepartie, les employeurs augmentent leur participation financière.

1995
Soucieuse d'une meilleure maîtrise du service et d'une plus grande adaptation aux besoins des salariés, le conseil d'administration de la CCAS décide de décentraliser la gestion des restaurants aux CMCAS.

INGÉNIEURE à Civaux, Mathilde Van-Lerberghe mange cinq fois par semaine sur son lieu de travail.

© LEÏLA SAÏDI/CCAS

Sur journal.ccas.fr :
– *Retrouvez les portraits de chefs et des recettes.*
– *Le portfolio du reportage de Didier Delaine.*
– *Un article sur le marché de la restauration méridienne.*

La recette du succès

Confort de la table, sécurité alimentaire, qualité des produits… Régie par un cadre réglementaire exigeant, la restauration méridienne proposée par la CCAS met les petits plats dans les grands pour satisfaire ses convives sans grignoter ses valeurs.

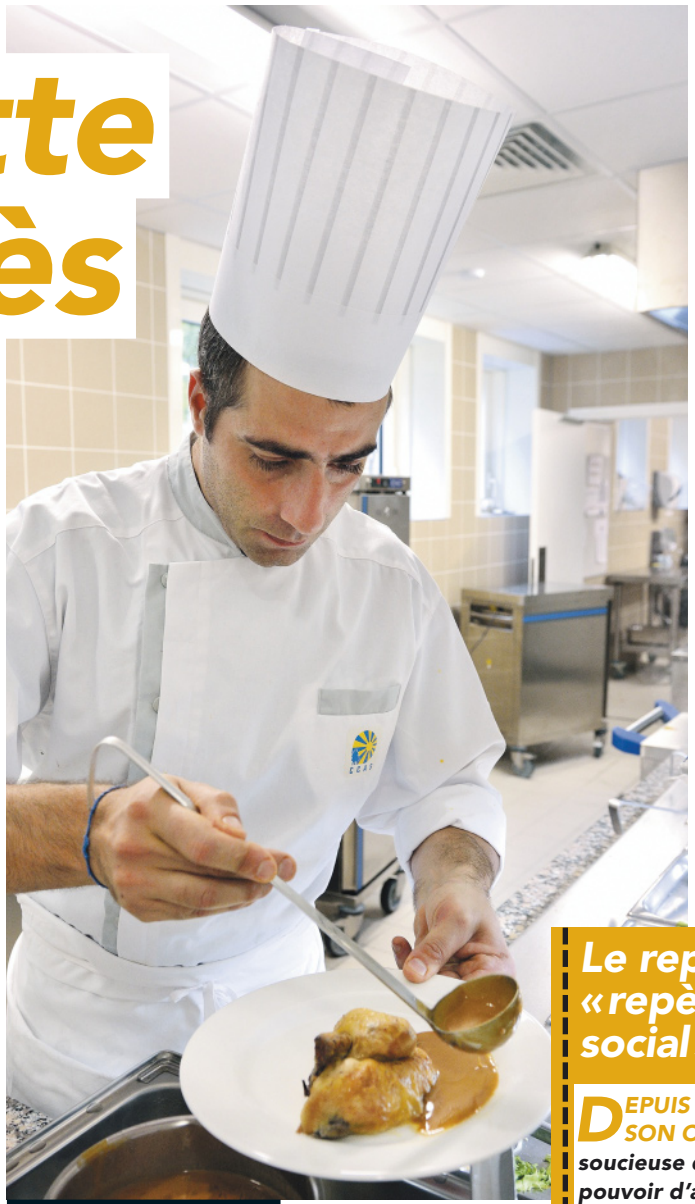

© THIERRY NECTOUX/CCAS

STEVIE SCARMONCIN, ***chef de cuisine au restaurant CCAS Park Azur de Montrouge (Hauts-de-Seine).***

Menu du jour, repas breton, africain, semaine du goût, etc. « *Le restaurant est un atout dans la qualité de vie du site* », souligne Louis Bellegarde, directeur de la centrale de Civaux. Le représentant de l'entreprise ne tarit pas d'éloges au sujet du personnel conventionné de la CCAS, « *un vrai partenaire* », dit-il. « *Le niveau de qualité est tel que l'on pense à lui naturellement pour l'organisation d'événements.* »

Michel Dessery, médecin du travail à Reims Saint-Charles fait remarquer, lui, à quel point l'espace peut être « *favorable à l'échange et à la rencontre avec d'autres collègues* ». Le docteur qui a récemment été sollicité pour le changement du mobilier du site constate un changement. « *Les tables rondes sont plus propices à l'échange, les nouvelles chaises qui maintiennent les lombaires et les couleurs qui séparent les espaces créent une ambiance sympa.* » Résultat : « *J'ai l'impression que la fréquentions du restaurant est meilleure.* »

DANS LES CASSEROLES, la qualité résulte « *d'une sauce maison* », un partenariat avec une centrale de référencement qui permet de modérer les prix et de faire tampon avec les fournisseurs. L'un des objectifs est d'afficher les mêmes prix pratiquement sur tout le territoire[1]. La centrale se fournit chez des groupements coopératifs tel que Creno. Ce dernier fait appel à des producteurs régionaux. On retrouve ainsi dans les restaurants CCAS bretons, du poisson qui provient des

Le repas « repère social »

DEPUIS SON ORIGINE, ***soucieuse du pouvoir d'achat*** des agents des IEG, la CCAS attache une importance toute particulière à la qualité de la restauration méridienne. Elle leur propose un repas complet équilibré – entrée, plat garni et dessert – dit repas « repère social » à un coût modéré. Autour de cette offre quotidienne, l'usager de la restauration a le choix de composer son repas parmi une gamme de propositions selon ses goûts et son budget.

CRUDITÉS EN ENTRÉE au restaurant CCAS de Cap Ampère, à Saint-Denis.

© DIDIER DELAINE/CCAS

criées de Lorient ou de Concarneau. Pour les fromages, la règle est la même. Distralis, un réseau d'associatifs, alimente les territoires de l'Aquitaine.

La chaîne alimentaire, dans tous les cas, fait l'objet d'une surveillance accrue. Depuis 2006, tous les restaurants appliquent la dernière réglementation en vigueur, le plan de maîtrise sanitaire, un ensemble de documents garantissant la sécurité alimentaire des usagers. La vigilance est accentuée avec l'intervention d'un spécialiste « interne ». L'expert dont le défi est de relever le niveau de qualité, rappelle certaines règles, comme « *montrer des gestes techniques ou encore valorise des aspects de la cuisson* », détaille Thierry Fondu, conseiller culinaire itinérant. Car, malgré les contraintes réglementaires, « *on peut susciter l'envie avant même d'avoir goûté* ».

(1) Sauf la Corse et Pays d'outre-mer.

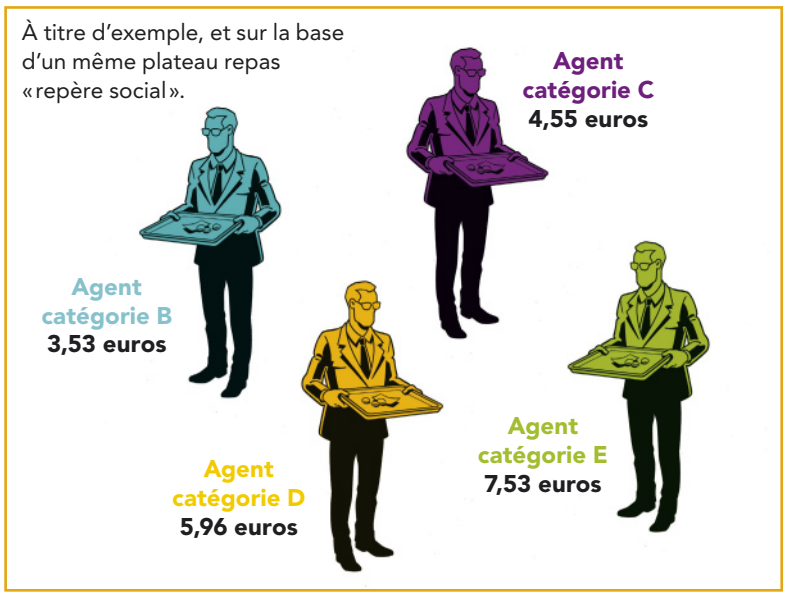

POUR TOUS, SELON SES MOYENS

Le 1 % subventionne un repas complet – entrée, plat garni et dessert – appelé repas « repère social ». Il permet à chaque salarié des IEG de se constituer son plateau-repas pour un coût alimentaire de 2,80 euros[1]. À la caisse, l'agent règle son repas en fonction de son NR et de son échelon (tarification établie selon une classification B, C, D, E). Chaque agent contribue ainsi au coût de son repas complet en fonction de sa catégorie de restauration. Pour 2013, le coût d'un repas non subventionné pour les salariés non statutaires des IEG est fixé par le conseil d'administration de la CCAS à 13,60 euros.

(1) Tarification applicable avril 2013.

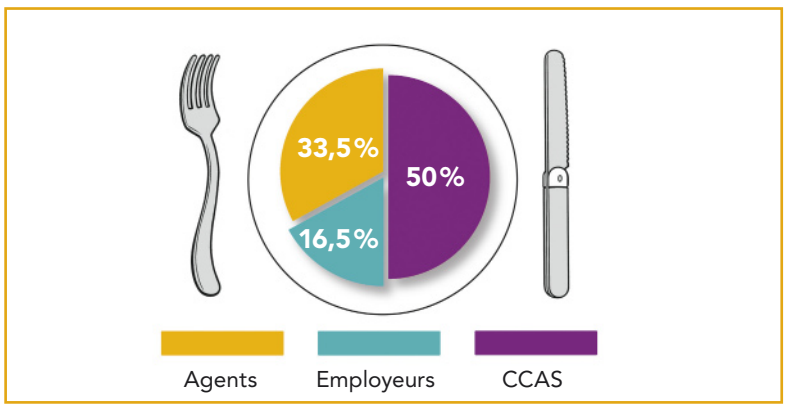

QUI PAYE QUOI ?

Sur la base d'un repas « repère social » non subventionné à 13,60 euros, la répartition de la participation au coût de production dans un restaurant méridien CCAS classique se fera de la façon suivante pour un agent des IEG en catégorie « C » :

Participation de l'agent : 33,5 %
Employeurs de la branche des IEG : 16,5 %
Participation du 1 % de la CCAS : 50 %

assurance dépendance

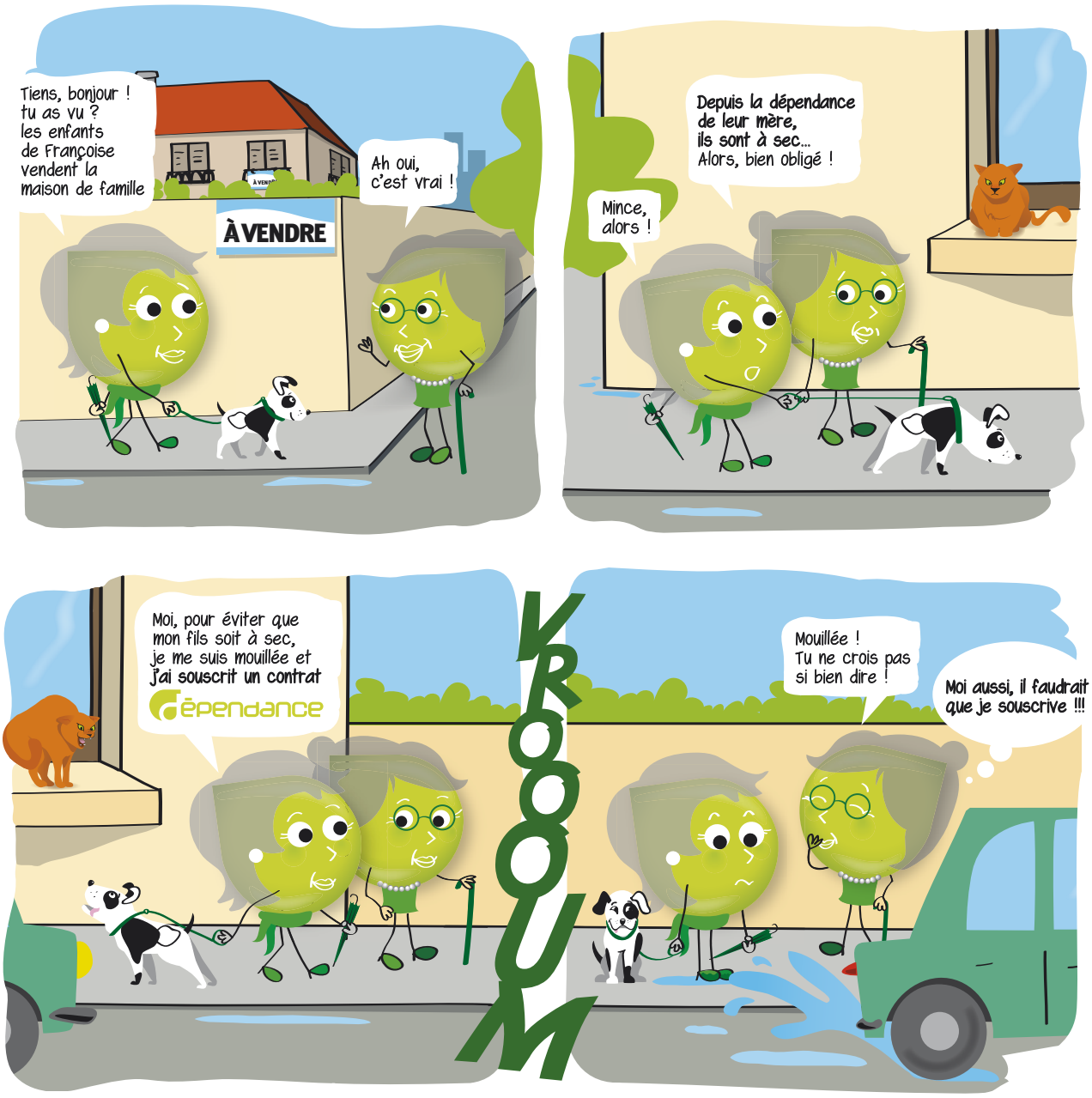
Tiens, bonjour ! tu as vu ? les enfants de Françoise vendent la maison de famille
À VENDRE
Ah oui, c'est vrai !
Depuis la dépendance de leur mère, ils sont à sec... Alors, bien obligé !
Mince, alors !
Moi, pour éviter que mon fils soit à sec, je me suis mouillée et j'ai souscrit un contrat dépendance
KROOOUM
Mouillée ! Tu ne crois pas si bien dire !
Moi aussi, il faudrait que je souscrive !!!

Pour obtenir des informations

N° Vert 0 800 00 50 45

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.ccas.fr (rubrique : espace Activ')

activités sociales de l'énergie

CCAS

LA SOLIDARITÉ, C'EST NOTRE PROTECTION

PREVERE - RCS PARIS 453 353 716 - Code APE 6622Z - N°ORIAS 07 004 210, sous le contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel - 61 rue de Taitbout, 75436 PARIS CEDEX 09)
Contrat souscrit auprès de CNP Assurances - SA au capital de 594 151 292 € (entièrement libéré) - RCS PARIS 341 737 062 - Siège Social : 4 place Raoul Dautry, 75716 PARIS CEDEX 15
Entreprise régie par le Code des Assurances

«16 MILLIARDS d'euros pour Mexia (ndlr : le PDG d'EDP) et ses requins». Protestations contre un projet de barrage qui menace la région viticole de l'Alto Douro, inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco.

© JOÃO JOANAZ DE MELO

Black-out au Portugal

Électricité du Portugal (EDP), ancien monopole d'État, vient de tomber dans les mains d'investisseurs chinois. Derrière la perte de souveraineté d'un pays à la déroute se dissimule tout un système au service d'intérêts privés.

Le mois dernier, le géant asiatique China Three Gorges (CTG) a acquis les dernières parts que détenait encore l'État portugais dans la compagnie nationale Energias de Portugal (EDP), damant le pion à l'allemand E.on. Avec 21 % du capital, CTG devient premier actionnaire de l'entreprise créée en 1975, au lendemain de la révolution des Œillets. Cette prise de contrôle par un groupe chinois est une première dans l'histoire de l'énergie européenne. La privatisation totale d'EDP n'est pourtant pas une surprise. « *C'était une obligation suite à l'accord passé en mai 2011 par le gouvernement précédent avec la troïka* », explique Vitor Andrade, journaliste à l'hebdomadaire portugais *Expresso*. Il y a deux ans, le Portugal avait obtenu auprès du FMI, de la Banque centrale européenne et de l'UE un prêt de 78 milliards d'euros. La contrepartie ? Un gigantesque plan de privatisation. Depuis, tous les bijoux de famille ont été vendus à des investisseurs étrangers ou sont en passe de l'être : télécoms, banque, aéroports, chemins de fer, compagnie aérienne…

« *Notre lutte pour la défense des entreprises nationalisées a commencé dès les années 1980* », rappelle Carlos Carvalho, de la CGTP. Le principal syndicat portugais pointe les effets néfastes de la privatisation : destruction annoncée de la convention collective des salariés de l'énergie et détérioration du service. « *En janvier, suite à de violents orages, la région de Leiria est restée près de deux semaines sans électricité* », s'insurge le syndicaliste. Soumis à un régime particulièrement dur, le peuple est à bout de nerf. L'an dernier, plus de 600 manifestations ont eu lieu dans la seule ville de Lisbonne. Avec deux mots d'ordre : « Non à l'austérité » et « Que la troïka aille se faire f… [1] ! ».

LA PRIVATISATION D'EDP, fleuron de l'industrie ibérique, masque une autre réalité : l'organisation par l'État d'un système de production au service d'intérêts privés. « *La politique énergétique du Portugal n'a jamais été favorable aux consommateurs* », soutient João de Melo, président de Geota. Cette association environnementale se bat depuis des années contre le programme de grands barrages lancé par l'État en 2007. « *Ces barrages ne sont faits que pour servir les grosses entreprises : EDP, les entreprises de travaux publics et les banques* », dénonce João de Melo. Une analyse confirmée par José Gomes Ferreira, le « monsieur économie » de la chaîne de télévision privée SIC : « *Ce système n'existe que pour augmenter les bénéfices des actionnaires et les intérêts des banques. Je ne vois qu'une seule solution : renationaliser* ». Une position plutôt cocasse pour ce journaliste « *libéral* ». Le chinois CTG, quant à lui, a déjà les yeux tournés vers l'Atlantique. « *EDP est fortement implanté dans les Amériques*, observe le journaliste Vitor Andrade. *En devenant son actionnaire principal, CTG s'intéresse particulièrement au Brésil, un marché en très forte croissance.* » ***SAMY ARCHIMÈDE***

(1) Traduction du portugais « *Que se lixe a troika* », slogan qui a donné son nom l'été dernier à un grand mouvement social. Voir notre interview sur journal.ccas.fr

Mieux-disante culturelle

Bénédicte Marin, secrétaire générale de la CMCAS Loire-Atlantique-Vendée, milite aux Pieds dans le PAF. Une association d'éducation aux médias et de défense des téléspectateurs. Tout un programme !

« *Les gens regardent la télé, en moyenne, trois heures et demie par jour et ils ne se rendent pas compte que la plupart des programmes sont nuls !* » se désole Bénédicte Marin. Cette petite blondinette de 35 ans, aux yeux azur, à la voix douce, pose un regard lucide et quelque peu acide sur les grandes chaînes de télé. Avec les Pieds dans le PAF, association qu'elle a présidée durant deux ans, Bénédicte dénonce l'information partisane savamment orientée voire tronquée, mais aussi la déculturation qui dominent ces médias. « *La ligne éditoriale des grandes chaînes (TF1, M6, Canal+) qui prévaut est parfaitement étudiée. La télé influence les mentalités, manipule les esprits, avec pour seul objectif non pas d'éduquer les téléspectateurs mais de les faire consommer encore et toujours plus* », affirme la jeune femme. « *Ce n'est pas par hasard, par exemple, si les pubs pour les assurances obsèques sont diffusées l'après-midi, heure de grande écoute des personnes âgées ! L'on peut facilement faire le lien entre l'heure de diffusion des pubs et l'âge supposé des spectateurs…* », fait-elle remarquer.

COMMENT RÉSISTER à ce formatage des esprits habilement orchestrée ? « *Il faut enseigner aux ados et à leurs parents, à décrypter la télé-réalité, les reportages, les journaux télévisés, les séries, afin qu'ils comprennent comment et pourquoi ils sont manipulés* », argumente Bénédicte. C'est le cheval de bataille des Pieds dans le PAF, qui apprend à décoder le subtil langage de la télé. Dans ses ateliers, les ados décortiquent, image par image, les séquences d'une émission de télé-réalité soi-disant en direct. Ils en découvrent les véritables conditions de réalisation et de montage (les trucages). Mieux informés des enjeux, les jeunes téléphages deviennent plus critiques. « *Très vite, les ados prennent conscience que rien n'est neutre ni anodin, que telle image ou tel son va influencer leur façon de voir. Que c'est plus du théâtre que la vraie vie*, constate la jeune femme. *Mais tout n'est pas à jeter* », nuance-t-elle qui revendique une télé de qualité dont la mission serait éducative et pédagogique.

C'est à l'occasion d'un stage de création audiovisuelle proposé par le Centre de culture populaire (CCP) de Saint-Nazaire et animé par les Pieds dans le PAF que l'intéressée découvre cette association. Férue de vidéo, Bénédicte réalise son premier court-métrage *Trop* sur l'alcoolisme des jeunes, qui sera primé par le Festival international des films d'écoles puis diffusé dans 37 pays. « *Ce court-métrage est le résultat d'un travail collectif entre des salariés et des jeunes*, rectifie-t-elle. *Voilà un exemple concret d'éducation populaire.* » Pour elle, ce concept est bien vivant et n'a rien de démodé : « *beaucoup de personnes sont engagées dans des associations, notamment des agents* ». Il est le socle de son engagement, de sa philosophie de vie : « *L'éducation populaire est un art de vivre !*, déclare-t-elle. *Vous pouvez l'appeler transformation sociale ou progrès. C'est sur la*

© CHARLES CRIÉ/CCAS

POUR BÉNÉDICTE MARTIN, «l'éducation populaire est un art de vivre ! »

bio express

5 OCTOBRE 1977
Naissance à Angers (Maine-et-Loire).

2006
Entre à Gaz de France en apprentissage comme conseillère de clientèle.

2008-2011
Présidente des Pieds dans le PAF.

2010
Correspondante de la SLVie de La Baule.

NOVEMBRE 2012
Élue secrétaire générale de la CMCAS Loire-Atlantique-Vendée.

solidarité, le partage des savoirs et des compétences, la transmission, que l'éducation populaire se fonde. »

Entrée comme conseillère clientèle à GDF Angers en 2006, Bénédicte s'y sent très vite en décalage. Attirée par les activités sociales, culturelles notamment, elle est conquise par cette ouverture à la culture que la CCAS rend concrète, « *une vraie richesse* ». Elle se souvient des livrets *Vives voix*, dans lesquels Évelyne Valentin, alors présidente de la CCAS, s'entretenait avec des militantes issues d'horizons très variés comme Danielle Mitterrand, Leïla Shahid (déléguée générale de l'Autorité palestinienne)… et de *Lumières sur la CCAS*[1], livre sur les Activités sociales qu'on lui a offert.

Bénédicte évoque, avec plaisir, sa participation à l'atelier organisé par la CMCAS Angers dans le cadre du festival Premiers plans dans lequel retraités et salariés étaient mêlés.

DE L'ATTIRANCE À L'ENGAGEMENT, il n'y a qu'un pas… La fermeture de la SLVie de La Baule en 2009, par la direction de GDF-Suez, sera le déclic de son engagement dans les Activités sociales. Elle prend naturellement part à l'action avec les militants de la CGT. Devant les protestations, la direction reviendra sur sa décision. Bénédicte remplace au pied levé le correspondant qui part en retraite. En 2011, elle intègre la commission arts, loisirs et culture de la CMCAS. Investie pleinement dans son mandat qui lui apporte « *un plein épanouissement* », Bénédicte se sent en famille dans les Activités sociales. « *Je m'efforce de rapprocher des domaines, presque antinomiques, travail et culture.* »

Battante, pleine de ressources et d'idées, la jeune secrétaire générale de la CMCAS Loire-Atlantique-Vendée entend bien réussir à transmettre, aux jeunes des IEG, les valeurs des Activités sociales. Lucie Aubrac disait que « *la meilleure arme d'un résistant n'était pas la mitraillette mais l'information* ». Une phrase qu'elle a faite sienne.

MARIE-LINE VITU

(1) *Lumières sur la CCAS. Les activités sociales des salariés de l'énergie*, éditions du Cercle d'art, 2006.

www.piedsdanslepaf.com

© ÉRIC RAZ/CCAS

LE PAYS D'AUBAGNE a été la première collectivité à défendre une agriculture paysanne de qualité.

Au bon marché

Bio, agriculture raisonnée, Amap… De Nice à Pau, les CMCAS traitent directement du producteur au consommateur.

Nées dans les années 1990 de l'inappétence croissante pour la malbouffe et d'une prise de conscience de la nécessité de préserver une agriculture paysanne de qualité, les premières Amap (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) ont depuis fait des émules. Ajoutez à cela un intérêt exponentiel pour le bio, et c'est un vaste champ de réflexion sur nos habitudes de consommation et nos pratiques alimentaires qui s'ouvre. Il y a un peu plus d'un an, en partenariat avec la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes et le réseau Bienvenue à la ferme, la CMCAS Nice a mis en place un circuit de distribution de produits issus de l'agriculture raisonnée. Deux fois par semaine, des producteurs locaux proposent aux agents des IEG fruits, légumes, fromages, œufs, miel ou encore vins provenant des vignobles environnants. « *Une relation solidaire et une réappropriation par le consommateur résultent de cette convergence entre deux mondes – salarial d'un côté, paysan de l'autre – que tout a opposé jusqu'à maintenant* », plaide Patrick Santo, président de la CMCAS Nice. Ses cartons fourmillent de projets : mise à disposition de terrains pour les bénéficiaires, façon jardins ouvriers, ou pour les producteurs, dont les produits garniraient ainsi les cuisines de la restauration méridienne et des centres de vacances CCAS…

PARTAGER AVEC LE PLUS GRAND NOMBRE le bénéfice d'une alimentation saine, un credo fait sien par la CMCAS Béarn-Bigorre. Elle est aujourd'hui partie prenante d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), qui réunit régulièrement producteurs bio, transporteurs et consommateurs. Depuis une dizaine d'années, des liens étroits ont été tissés avec des agriculteurs dont les produits – viande, maraîchage… – sont achetés dans la région auprès de producteurs locaux. Un succès gustatif qu'accompagne « *une démarche pédagogique forte à destination des enfants et vacanciers par le biais d'ateliers, mais également des personnels de restauration grâce à des formations* », étaye Patrick Raynaud, président de la CMCAS Béarn-Bigorre. Le but : inciter à reproduire ces bonnes pratiques chez soi, en prouvant que « *manger bio n'est pas plus cher si on évite de gâcher* ».

ANNE-AURÉLIE MORELL

À lire *sur journal.ccas.fr « Amap, tout le monde y trouve son compte », un entretien avec Patrick Raynaud, président de la CMCAS Béarn-Bigorre.*

Poupées russes

À Wasquehal, le 2 mars, la CMCAS Nord-Pas-de-Calais a offert à son jeune public une représentation de Casse-Noisette en version marionnettes. Avec Tchaïkovski au bout du fil !

Les enfants sont assis à même le sol devant la scène, à trépigner. Impatients de découvrir ces mystérieuses marionnettes cachées derrière une sombre étoffe. Enfin, le rideau se lève. La musique de Tchaïkovski résonne dans la salle tandis que les pantins, aux têtes hallucinantes, s'animent…

Le soir de Noël, Clara reçoit de son oncle Drosselmeyer un étrange cadeau, un soldat de bois en forme de casse-noisette. Ce dernier prend vie durant la nuit et sauve la fillette endormie des griffes du roi des souris. Vainqueur, le casse-noisette se transforme en prince et emmène la fillette dans un voyage onirique. Clara a-t-elle simplement rêvé ?

L'HISTRION, compagnie qui a créé ce spectacle en 2007, a pris soin de respecter, dans sa chronologie, la musique du compositeur russe (cinquante minutes sur quatre-vingts minutes sont conservées). « *On est là aussi pour donner le goût de la musique* », indique Ulrich Vanacker, directeur artistique. La compagnie indépendante lilloise a sculpté les têtes de ses 27 marionnettes et confectionné les costumes ainsi que les deux décors. À la fin du spectacle, une nuée d'enfants se précipite pour admirer, au plus près, les impressionnantes poupées, presque aussi grandes qu'eux. Les artistes se prêtent volontiers à une démonstration du maniement des marionnettes et répondent à toutes les questions. Comment les manipule-t-on ? Combien de fils pour un pantin ? En quoi sont-ils faits ?… Autour, les enfants n'en perdent pas une miette. Les artistes dévoilent même l'envers du décor. « *Normalement, on ne le montre jamais parce que c'est un rêve pour les petits* », précise Ulrich. « *Un rêve merveilleux* », pour Amandine, 7 ans, venue « *grâce à* [son] *papi* », agent EDF en retraite. « *J'ai beaucoup ri. J'adore les marionnettes, surtout la danseuse sur son tapis volant. Mais pas trop la mélodie* », confie la fillette. « *Dommage, c'est une belle musique ! Nous voulions t'offrir le CD et t'emmener voir le ballet…* », protestent les grands-parents. L'essentiel n'est-il finalement pas qu'Amandine ait découvert l'œuvre ? « *C'est bien mieux en ballet !* » juge Amelle, catégorique. Cette danseuse classique de 10 ans a assisté à une représentation de l'œuvre avec sa classe. Pour Aliya, sa maman, agent GrDF, « *c'est une chance d'avoir des spectacles de cette qualité, qui permettent aux enfants une ouverture à la culture. C'est en leur faisant découvrir des choses nouvelles que se forge leur goût* ». ***MARIE-LINE VITU***

© BERTRAND DE CAMARET/CCAS

***CLARA** a séduit plus d'un prince charmant dans la jeune assitance.*

Culture intensive sur la toile

Expérimenté auprès de cinq CMCAS, Aude-Pyrénées Orientales, Franche-Comté, Gironde, Marseille et Strasbourg-Sélestat, le portail Culture et loisirs (sur le site ccas.fr) sera ouvert à tous les bénéficiaires dès le mois de mai. Il rassemble une large gamme d'offres culturelles. Entretien avec Fiore D'Ascoli, président de la commission Activités culturelles et porteur du projet pour le conseil d'administration de la CCAS et le comité de coordination des CMCAS.

En quoi consiste le portail Culture et loisirs des Activités sociales ?

C'est un outil qui regroupe une importante variété d'offres culturelles et de loisirs sur un même espace. La vocation du portail vise à faciliter l'accès de tous à l'ensemble des manifestations, et à moindre coût. Or, pour agir réellement sur les vecteurs favorisant la démocratisation culturelle, l'offre doit être permanente et riche. Le portail culture et loisirs favorisera cet accès tout au long de l'année. Il rassemble donc l'ensemble de nos partenariats CCAS-CMCAS (festivals, musées nationaux…) ainsi que les spectacles subventionnés par la CCAS et les CMCAS. L'offre conserve donc un niveau d'exigence qualitative ! Mais pas exclusivement. Ce portail fédère, par ailleurs, des propositions concernant les loisirs, la détente, plus adaptées au grand public, allant du concert de variétés au parc d'attraction, au zoo… en passant par les sites touristiques et patrimoniaux.

Quel est l'intérêt pour les bénéficiaires ?

Quels que soient son lieu de résidence, sa CMCAS d'appartenance, ou l'endroit où il se trouve, chaque ouvrant droit aura accès à un maximum d'activités sociales.
Sans aucune limite géographique donc. Les agents trouveront sur ce portail un large choix de propositions dans des domaines artistiques très divers (l'opéra, le théâtre, la danse, la musique…), mais aussi du sport et des loisirs. Et à des tarifs préférentiels ! On le sait, le coût d'une place de spectacle détermine en partie son accessibilité. Il y a deux types de tarifs réduits.
Grâce à l'effet de volume, nous pourrons bénéficier de tarifs négociés et avantageux pour les ouvrants et ayants droit. D'autres spectacles bénéficieront, en plus de cette réduction négociée, de l'intervention du 1 %. Il s'agit de spectacles qui répondent à des critères d'exigence artistique et favorisent la rencontre avec la diversité culturelle insuffisamment mise en valeur.
Notre ambition est d'ouvrir aux agents un vaste champ de disciplines artistiques dont ils peuvent être privés, faute de moyens ou d'informations.
Par ailleurs, nous travaillons à établir une convention avec le ministère de la Culture

> « Ce support a pour mission de servir la politique des Activités sociales en matière de démocratisation culturelle. »

Mode d'emploi

POUR ACCÉDER *au portail culture et loisirs,* connectez-vous sur le site Internet de la CCAS dans l'espace bénéficiaires via votre numéro identifiant d'agent (NIA) et mot de passe. En fonction du domaine qui vous intéresse, vous pouvez réserver et commander vos places qui vous seront envoyées à domicile. Les spectacles subventionnés par la CCAS ou faisant l'objet d'un partenariat CMCAS sont clairement identifiés par un logo et limités à la composition familiale.

et la Direction du patrimoine pour élargir la liste des musées et sites historiques, nationaux et locaux, auxquels pourront avoir accès les bénéficiaires. Le partenariat comprendrait un accompagnement spécifique de type conférence, mais également un accès privilégié, par le biais de places coupe-file (sans attente) par exemple. Le même processus est engagé avec le cinéma. À terme, les agents auront des tarifs préférentiels dans 5 000 salles de cinéma dans toute la France.

Quelle est la différence avec une billetterie quelconque ?

Le principe même d'une billetterie classique est de générer des bénéfices sur les ventes et se limite bien souvent aux spectacles grand public. Notre ambition est tout autre ! Ce support a pour mission de servir la politique des Activités sociales en matière de démocratisation culturelle.

En élargissant l'offre, les CMCAS et la CCAS ne risquent-elles pas de renoncer à leurs missions d'éducation artistique, en étant moins regardantes sur la qualité des spectacles ?

Absolument pas ! De nombreux spectacles sont sélectionnés sur la base des critères artistiques exigeants, de qualité et d'ouverture sur le monde et les autres qui fondent l'action culturelle de la CCAS et des CMCAS. Nous ne renonçons pas à notre démarche d'éducation artistique. Nous continuons à sensibiliser les agents à la diversité culturelle et à la création artistique. Nous poursuivons notre politique de promotion d'une autre culture, trop peu médiatisée. Et ce de façon plus constante durant toute l'année. Le portail peut représenter un moyen pour attirer le grand public à s'intéresser à ces horizons culturels différents que les Activités sociales soutiennent.
L'objectif est d'atteindre un volume d'offres important et continu tout en conservant une exigence qualitative sans exclure les loisirs. ***PROPOS RECUEILLIS PAR MARIE-LINE VITU***

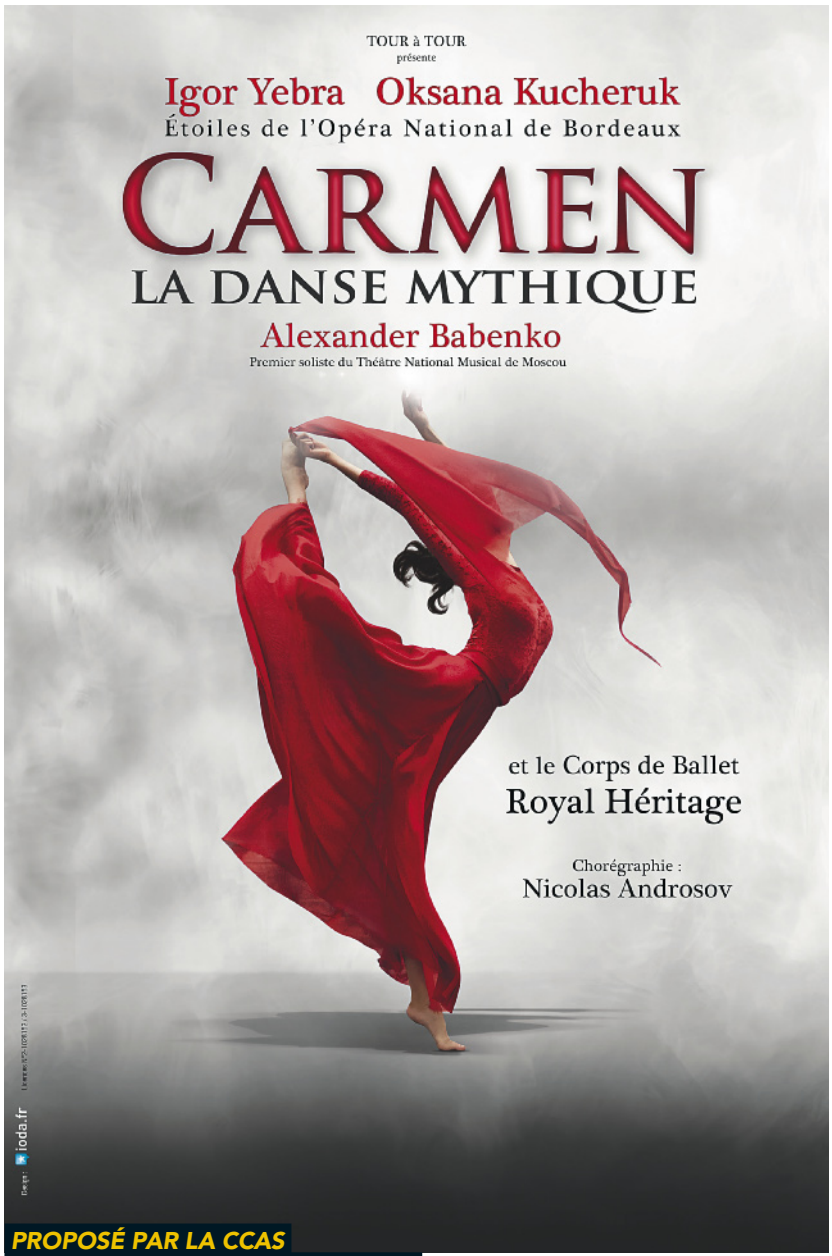

PROPOSÉ PAR LA CCAS à des conditions très avantageuses, le spectacle* Carmen *rencontre beaucoup de succès auprès des bénéficiaires.

À vous de jouer

PAR LUC MALHER

mots croisés n° 343

HORIZONTALEMENT ***I.*** Il est plutôt fort en thème. ***II.*** Trop beau pour être vrai. ***III.*** Avec elle c'est positif. Grand lac. ***IV.*** Souperions. ***V.*** Se risque. Exprime. ***VI.*** C'est la fin de tout. Toujours vieux, pour un homme borné. ***VII.*** À moitié vrai. Une dent dure qui dure. ***VIII.*** Atomes crochus. ***IX.*** Direction. Apaise. ***X.*** Du passé. Bien fatiguée.

VERTICALEMENT ***1.*** Champignon à feu. ***2.*** Ambiance tristounette. ***3.*** Siège convoité. Réseau international. ***4.*** Tourne autour du pot. Un policier. ***5.*** Mettra sur la paille. Note. ***6.*** En bloc. Soupçon mais pas doute. ***7.*** Pipeline. Pronom. ***8.*** Accompagnements. ***9.*** On l'obtient de bon chœur. Négation. ***10.*** Jeter au milieu. Antique épopée.

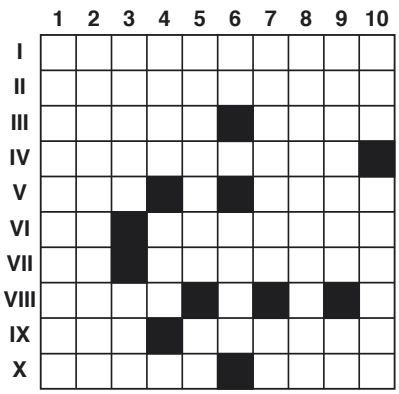

sudoku n° 343

COMPLÉTEZ LA GRILLE AVEC LES CHIFFRES DE 1 À 9, de façon à ce que :

- chaque ligne contienne tous les chiffres de 1 à 9 ;
- chaque colonne contienne tous les chiffres de 1 à 9 ;
- chaque carré de trois fois trois cases contienne tous les chiffres de 1 à 9.

3				9	7			1
	5		3				2	7
		8		1	5			
1					2			
		9	8	5		7	3	
	8	2					4	
7					8	5	1	
2			1		6			8
8	1	6		3				

badminton

Fous du volant

© CHRISTIAN PETIT/CCAS

Près de 130 joueurs venus de toute la France, plus de 260 matchs, le 3e Tournoi de badminton organisé les 16 et 17 mars par le GSL (Groupe sportif Lugdunum) Gaz Elec a rencontré un vif succès.
« Le badminton c'est *kool* ! » C'est sur ce thème, très funky, que le tournoi baptisé Bad, Pitt… a ainsi ouvert les portes du gymnase Marcel-Brunot de la CMCAS de Lyon à Villeurbanne (Rhône) aux nombreux passionnés de volants et de raquettes. Homologuée par la Fédération française de badminton et comptant pour le classement final de la saison, cette compétition individuelle mixte a surtout permis à tous les participants d'échanger des coups de raquette, quel que soit leur niveau, et ce avec un fair-play exemplaire. Si les « cadors » ont globalement fait respecter la hiérarchie, la belle performance de trois représentants du GSL, victorieux dans leur catégorie, ainsi qu'une organisation optimale assurée par une vingtaine de bénévoles, récompensent la politique de formation d'un Groupe sportif, où les notions de solidarité et de convivialité sont fondamentales.

RSN

Raquettes en main

Les Rencontres sportives nationales de badminton auront lieu du 23 au 26 mai à Questembert (Morbihan). Organisées par la CMCAS Finistère-Morbihan et la CCAS, ces deux journées de compétions et de rencontres permettront aux différents participants de s'affronter dans un esprit convivial sur les courts. ***Date limite des inscriptions*** le 12 avril.

Raid

Aventure grandeur nature

À Cahors (Lot), le raid Aventures se déroulera du 17 au 20 mai avec au programme de cette escapade sportive au cœur des Causses : course à pied, VTT, tyrolienne, canoë… émotions garanties ! À noter qu'il sera possible de louer des VTT sur place. ***Pour les personnes intéressées,*** prendre contact avec François Bessagnet de la CMCAS Cahors au 05 65 20 61 89.

rencontre

Parler sexo aux ados

Le professeur Israël Nisand présentera lundi 15 avril à 18 heures à l'espace La Passerelle à Rixheim (Haut-Rhin) son ouvrage *Et si on parlait de sexe à nos ados ?*, coécrit avec Brigitte Letombe et Sophie Marinopoulos, paru en 2012 aux éditions Odile Jacob. Organisée par le CMCAS Mulhouse, la CCAS et la CAMIEG, cette rencontre est destinée aux jeunes de 12 à 18 ans et aux familles. Peut-on prétendre éduquer en matière de sexualité ? Qui doit faire cette éducation ? Comment tenir un discours positif sur la contraception ? Telles sont les questions, et bien d'autres, auxquelles le célèbre gynécologue tentera de répondre.

blog

Tout le monde en « parle »

Les pratiques amateurs aux rendez-vous de la lecture et de l'écriture sur le site ccas.fr. Espace d'expression libre, ce blog est ouvert à tous ceux qui veulent échanger et combattre le danger de l'uniformisation de la pensée. Portés par les CMCAS et les SLVie, les PARLE se déclinent sous toutes les formes et ouvrent un champ des possibles. ***www.parle.cmcas.com***

Cap ô cap

Les arts au soleil

©A. RICHER

Rendez-vous du 25 au 28 avril au centre CCAS du cap d'Agde (Hérault) pour la première édition de « Cap ô cap, les jeunes et les enfants d'abord ». Un festival artistique pluridisciplinaire et original destiné au jeune public dès 18 mois, à découvrir en famille. ***Renseignements et inscriptions*** au 0810 170 700 ou par courriel ccas.capocap@asmeg.org

côté jardin

PAR MICHEL COURBOULEX

N7, 100 % naturel

L'AZOTE, ÉLÉMENT VITAL pour la croissance des plantes, ne se trouve pas que dans les engrais bleus et dans l'usine AZF, il y en a tout plein dans l'air (près de 80 %). L'azote se libère également lors des épisodes orageux où les éclairs fissurent le ciel en une nanoseconde. Le spectacle est magique, mais attendez quelques jours et vous verrez votre herbe devenir belle, grasse, comme si elle était anglaise !
NOTRE PISSAT EST, lui aussi, très riche en azote, et le secret se transmet de grand-mère en petite-fille depuis toujours. Diluez le contenu de votre pot de chambre, ou de votre seau en acier galvanisé qui neutralise toute odeur désagréable, à raison d'un volume de votre propre engrais bio pour huit volumes d'eau.
DES RECHERCHES RÉCENTES ont confirmé la puissance de cet engrais qui égale les plus performants des produits chimiques. Évitez absolument quand vous prenez un traitement antibiotique.

au balcon

Le soleil est encore bas, mais il cuit les pots et les balconnières.
Arrosez après chaque journée venteuse et ensoleillée.
S'il pleut, et qu'il y a plus de 10 °C, vous pouvez sortir vos ficus, ils renaîtront.
N'oubliez pas de les rentrer une fois le soir venu !

le mot latin

ROSA GALLICA : le « rosier de France » nous vient d'Europe centrale et de Turquie. Il peut être directement bouturé, sans passer par la case greffage.

solutions des mots croisés n° 343

HORIZONTALEMENT ***I.*** Astrologue. ***II.*** Mirobolant. ***III.*** Anode. Érié. ***IV.*** Dînerions. ***V.*** Ose. Dise. ***VI.*** Ut. Croûton. ***VII.*** Vr. Rancune. ***VIII.*** Ions. ***IX.*** ESE. Détend. ***X.*** Rétro. Usée.

VERTICALEMENT ***1.*** Ventrebleu. ***2.*** Actuelles. ***3.*** No. Tueuse. ***4.*** Tuile. In. ***5.*** Attentives. ***6.*** Réa. Ir. Oue. ***7.*** Délirant. ***8.*** Is. Cie. ***9.*** Sieste. Nul. ***10.*** Nuisette.

Médecine sous influence

En 2007, la pneumologue Irène Frachon constate des cas d'atteintes cardiaques chez des patients traités par le benfluorex (principe actif du Mediator). Elle commence alors une étude épidémiologique, qui confirmera ses inquiétudes et aboutira au retrait de ce médicament en 2009.

Sans votre enquête, on peut imaginer que le Mediator serait encore sur le marché alors qu'il a très peu d'effet thérapeutique démontrable et qu'il a causé des centaines de décès et d'atteintes cardiaques selon les études de la CNAM. Qui est responsable : les laboratoires, les autorités de santé, les médecins ?

Tout le monde. À mon sens, le premier responsable et le grand coupable est bien évidemment le laboratoire. Sous réserve de la « présomption d'innocence » puisque les procès n'ont pas encore eu lieu, il y a pour moi tromperie en flagrant délit de la part du laboratoire Servier. En parfaite connaissance de cause, ils ont masqué l'existence d'un poison. Mais ce que je n'accepte pas, ce n'est pas le fait qu'il y ait des gangsters, c'est que nos institutions ne nous en protègent pas suffisamment. Les autorités de santé se sont laissées infiltrer et dominer par ce groupe d'intérêts privés. De même, la communauté médicale se laisse influencer par les lobbys pharmaceutiques, sans lucidité et parfois avec une vraie complaisance.

C'est ainsi que l'on en arrive à prescrire un médicament pour soigner autre chose que son indication, comme cela a été le cas du Mediator ?

Absolument. Il y a parfois des dérives de prescription importantes sur des médicaments dont on sait finalement très peu de choses parce que l'on se fie à l'information donnée par le laboratoire, qui est évidemment biaisée, voire, dans le cas précis, mensongère.

Sur 7 800 dossiers déposés à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux (Oniam), près de 90 % des premiers dossiers traités ont été refusés. Comment peut-on l'expliquer ?

Une grande partie de ces dossiers concernent des pathologies sans lien avec le Mediator. Pour les cas qui ont un lien potentiel avec ce médicament, nous avons une divergence avec les experts qui s'en tiennent à une interprétation assez restrictive du droit, défavorable aux patients. Le droit français exige un lien de causalité direct et certain. Nous dénonçons beaucoup trop de rejets dans le cas des petites valvulopathies. Mais la majorité des valvulopathies graves seront indemnisées.

Peut-on espérer que l'affaire du Mediator fasse bouger les lignes de la pharmacovigilance ?

Seul l'avenir dira ce qui va changer. En France, la pharmacovigilance repose sur un système que l'on appelle la notification spontanée [autrement dit, la collecte et l'analyse des déclarations d'effets indésirables, ndlr] mais les bases de données de santé ont été jusqu'ici sous-exploitées par la pharmacovigilance.

Les médecins sont-ils suffisamment informés ?

Par manque de temps, nous allons là où c'est le plus facile. L'information médicale est laissée à l'appréciation des laboratoires par le biais des congrès et des visites médicales. Il faudrait que les médecins aient le temps d'accéder à une information non filtrée par les labos, c'est vraiment un défi.

Comment les autres pays d'Europe se sont emparés de la question ?

En Espagne, les autorités sanitaires ont demandé le retrait du Mediator dès 2003, à partir d'un cas de valvulopathie grave. Les autorités sanitaires françaises ont donc été nettement moins regardantes… Il existe bien un système de pharmacovigilance européen, toutefois il n'a pas fonctionné clairement parce que le laboratoire a annoncé qu'il retirait son produit

ACCOMPAGNER les patients victimes du Mediator s'apparente pour Irène Frachon à une sorte de voyage initiatique au pays des laissés-pour-compte.

© CHARLES CRIÉ/CCAS

d'Espagne et d'Italie au prétexte de « raisons commerciales ». Cela n'a donc pas été considéré comme une alerte par la pharmacovigilance européenne.

Cela fait vraiment froid dans le dos. Peut-il exister des cas semblables aujourd'hui dans la pharmacopée ?

Oui et non. Le Mediator est selon moi un cas de criminalité à col blanc qui concerne le fonctionnement de ce laboratoire ayant eu des précédents avec d'autres molécules et notamment l'Isoméride[1], de la même famille que le Mediator. Plusieurs médicaments de ce laboratoire sont d'ailleurs aujourd'hui sous surveillance de l'Afssaps (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé).

Comment poursuivez-vous ce combat ?

En continuant à témoigner, à argumenter et à protester si besoin. Je pense aussi qu'il est important de renforcer la formation des jeunes médecins à l'éthique médicale. En commençant ma recherche, je n'avais pas l'idée de ce que j'allais découvrir et je suis tombée des nues en me heurtant à l'hostilité palpable des communautés d'experts. Ce qui me donne envie d'aller jusqu'au bout : bien sûr d'abord les victimes, mais aussi le soutien de la communauté civile et les relais politiques ou médiatiques. Il y a, d'un côté, les victimes et ceux que leur sort préoccupe et, de l'autre, sociétés savantes et experts sous influence. C'est un peu le collectif contre les systèmes…

PROPOS RECUEILLIS PAR SOPHIE CHYREK

(1) Commercialisé dans les années 1980 par les laboratoires Servier, l'Isomeride (principe actif : dexfenfluramine) a été retirée du marché à la fin des années 1990 en raison d'effets secondaires graves, notamment des valvulopathies…

Pour en savoir plus

Mediator, 150 mg. Combien de morts ?, *Irène Frachon, éditions Dialogue, 2010.*

VOS VACANCES 2013
réponse à tout

Quand aurai-je le résutat de mes demandes ?
Les résultats de vos demandes de vacances en période rouge sont disponibles depuis le mardi 26 mars pour les demandes effectuées avant le 18 mars et depuis le 4 avril pour les demandes réalisées après le 18 mars.

J'ai raté la date limite des demandes pour les vacances d'été. Je peux encore m'inscrire ?
Vous pouvez vous inscrire à tout moment ! Chaque mardi et chaque jeudi, un traitement d'affectation est réalisé sur la base des places disponibles.

Et mes séjours toute l'année en période verte ?
L'ouverture des séjours à réservation directe (période verte) est ouverte. Jusqu'au 28 avril, seules les réservations de 7 nuitées sont possibles. Passé ce délai, vos séjours sont à durée libre d'une à plusieurs nuitées.

IDCP
vos garanties sur ccas.fr

Depuis décembre 2012, les adhérents IDCP peuvent consulter leurs garanties sur le site ccas.fr à partir de leur espace « Bénéficiaire ». Une possibilité nouvelle pour se renseigner à tout moment sans être obligé de contacter une plate-forme ou le secteur gestionnaire du contrat à la CCAS. Contrat de prévoyance facultative, l'IDCP existe depuis plus de soixante ans à la CCAS. Ses garanties couvrent les personnes et indemnisent en cas d'invalidité, de décès, de dommage à la personne.

PLUS D'INFO : 0800 00 50 45 (prix d'un appel local).

CAMPEUR
en 2013

Le livret 2013 avec la carte de campeur intégrée est arrivé. Une nouveauté ! Demandez-le vite auprès de votre CMCAS, SLVie ou antenne de proximité. Vous y trouverez le calendrier des campings ouverts, par région et par centre de vacances. Ce livret strictement personnel doit être présenté lors de votre arrivée avec l'attestation de carte Activ' ainsi que le carnet de vaccination à jour pour votre animal de compagnie.

Tarif préférentiel avec Campéole
Pour élargir l'offre de vacances, la CCAS a établi un partenariat avec Campéole vous permettant de bénéficier de tarifs préférentiels sur toutes les destinations. Vous pouvez bénéficier de 10 % à 45 % sur les emplacements de camping nus du catalogue Campéole selon la saison. Sans réservation, vous serez accueillis en fonction des places disponibles munis de votre carte Activ' à jour et de votre carte d'identité.

RÉSERVATION DIRECTE SUR ccas.campeole.com (code partenaire 3035am).

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans notre dernier dossier consacré aux coopératives. Nous avons écrit que les bénéfices de la Scop Céralep reversés aux salariés représentaient entre 5 000 et 6 000 euros par personne et par an. Cette somme oscille plutôt « *entre 800 et 1 200 euros* », rectifie Pascal Coste-Chareyre, son directeur général. Nos excuses à l'ensemble des salariés de la coopérative, en espérant que notre erreur soit prémonitoire.

Le Printemps des travaux !

Vous projetez de réaliser des travaux ?

Pour vous, un Prêt Personnel Travaux souple et adaptable

- A partir de **2,80 %** TAEG fixe (1)
- De **1 500 €** à **50 000 €** remboursable sur **12** à **120 mois**
- Pas de frais de dossier
- Votre argent disponible sous 48 H (2)

Exemple pour un montant emprunté de	Durée de remboursement	Mensualités hors assurance facultative	TAEG(x) fixe hors assurance facultative	Montant total dû par l'emprunteur
5 000 €	12 mois	423,92 €	**2,80 %**	5 087,04 €
	24 mois	219,20 €	4,66 %	5 260,80 €
	48 mois	115,72 €	5,16 %	5 554,56 €

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Bon à savoir

Vous souhaitez réaliser des économies d'énergie ?
Les solutions éco-travaux vous font bénéficier (3) d'un **financement préférentiel** pour réaliser vos travaux !
A l'occasion du Printemps des travaux, découvrez également l'offre **Éco-Travaux** (3).
Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site **www.ccas.fr**.

Pour réaliser votre simulation, c'est simple et rapide :

Contactez votre conseiller au :

0 800 201 202

(appel non surtaxé)
du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00
et le samedi de 9h00 à 16h00

ou

Connectez-vous sur :

www.ccas.fr

1/ Découvrez votre nouvelle page Mes Prêts, dans l'onglet Assurances/Prêts.
2/ Faites votre simulation et votre demande en ligne !

Financo
Filiale du Crédit Mutuel ARKEA

Exemple de prêt personnel travaux (hors assurance facultative) : pour un montant total de crédit de 5 000 €, remboursable en 12 mensualités de 423,92 € hors assurance facultative. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe 2,80 % (hors assurance facultative). Taux débiteur fixe 2,76 %. Perceptions forfaitaires 0,00 €. Coût total du crédit 87,04 €. Montant total dû par l'emprunteur 5 087,04 €. Première échéance à 60 jours. Durée effective du crédit 13 mois. Vous disposez d'un droit de rétractation. Coût de l'assurance facultative 6,00 € par mois en sus de la mensualité et inclus dans l'échéance de remboursement. Contrat d'assurance facultative n° 5013 (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de travail) souscrit par Financo auprès de Suravenir - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 € - Société mixte régie par le code des assurances - SIREN 330 033 127 RCS Brest - Siège social 232 rue Général Paulet, BP 103, 29802 Brest Cedex 9 - www.suravenir.fr - Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 9). Conditions en vigueur au 19/02/2013 et réservée à des crédits d'un montant minimum de 1 500 € à 50 000 € et dont la durée de remboursement varie de 12 à 120 mois. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Financo et après expiration du délai légal de rétractation en vigueur et présentation des justificatifs demandés.
(1) Le TAEG fixe (hors assurance facultative) varie de 2,80 % à 5,91 % en fonction du montant emprunté et de la durée du crédit. **(2)** Virement sous 48 h en jours ouvrables, dès traitement de votre demande. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Financo et après expiration du délai légal de rétractation et présentation des justificatifs demandés. **(3)** Le prêt éco-travaux est accordé sous réserve de répondre aux conditions légales d'éligibilité de ce prêt et sous réserve d'acceptation de votre dossier par Financo et après expiration du délai légal de rétractation et présentation des justificatifs demandés. Offre réservée à des crédits d'un montant minimum de 5 000 € à 75 000 € et dont la durée de remboursement varie de 48 à 120 mois. Le TAEG fixe (hors assurance facultative) est de 4,53 % quelque soit le montant emprunté et la durée de remboursement. Financo, SA au capital de 58 000 000 €, RCS Brest 338 138 795 ; siège social : 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Société de courtage d'assurances, n° ORIAS 07 019 193 (vérifiable sur www.orias.fr)

Histoire d'image

05/03/2013

C'était le 5 mars dernier. En France, plus de 200000 personnes manifestaient à l'appel de la CGT, de FO, de la FSU et de Solidaires contre l'ANI, l'Accord national interprofessionnel coupable à leurs yeux d'offrir au patronat davantage de facilités pour licencier, muter des salariés, ouvrir la possibilité de baisser les salaires ou augmenter le temps de travail en échange du maintien de l'emploi, bref, au nom de la promesse d'une « compétitivité » retrouvée, enjamber le droit du travail. De leur côté, le Medef, la CFTC, la CFDT et la CGC, signataires de l'accord, soulignent les contreparties obtenues en faveur des salariés, comme les droits aux allocations chômage rechargeables, l'extension des complémentaires santé à tous les salariés, l'encadrement du recours au temps partiel et la taxation des contrats courts. Ce texte a été adopté, tel quel, en conseil des ministres. Il sera soumis au vote des députés en avril. ***THIERRY MARCK***

©DOMINIQUE LORIEUX/CCAS